

Christian Fierens

Tout se passe comme si ...

Le tiers existe-t-il ?

Que peut la psychanalyse pour la vie collective¹ ?

La psychanalyse, fondamentalement centrée sur le sujet individuel, peut-elle éclairer la vie collective ? Comment la psychanalyse peut-elle agir sur l'institution ? Telle est la double question de la *Clinique de l'institution* de Jean-Pierre Lebrun.

Le livre évoque la vie collective à différents niveaux (politique, culturel, éducationnel, économique, etc.) et il aborde l'institution en se référant à des supervisions institutionnelles pratiquées par l'auteur. Ces références multiples pourraient apparaître comme des faits bruts ; il s'agit bien pourtant d'une *réflexion* à propos de la vie collective et de l'institution, il s'agit bien d'une *lecture* par l'auteur soutenu en son trajet par la psychanalyse (lacanienne). Qu'il s'agisse d'une réflexion, et non d'un compte-rendu de faits, se manifeste clairement dans l'expression récurrente « *tout se passe comme si* ».

Aux temps des Lumières et avec Kant, on disait « raisonnablement » « *tout se passe comme si* » les trois idées transcendantales existaient, comme si le *sujet* était une substance permanente, comme si tous les phénomènes se rassemblaient en un *monde* cohérent, comme si le monde possédait un fondement suprême unique, *Dieu*.

Aujourd'hui Jean-Pierre Lebrun nous propose une autre réflexion critique, comme si les idées transcendantales se retournaient en leur négation : « *tout se passe comme si* » il n'y avait *pas* de fondement suprême unique, comme si les phénomènes ne trouvaient *pas* à se rassembler en un monde consistant (« *Un monde sans limite* »), comme s'il n'y avait *pas* de sujet bien arrimé (« *Les désarrois nouveaux du sujet*² »).

Du « *tout se passe comme si* » kantien au « *tout se passe comme si* » de Jean-Pierre Lebrun, le bouleversement est évident : à partir d'une existence qui leur était prêtée à tort, les trois idées transcendantales de la métaphysique (le sujet, le monde et Dieu) se retrouvent maintenant sans consistance et sans existence.

S'agirait-il du renversement d'une réflexion transcendantale au profit d'une réflexion anti-transcendance ?

¹ À propos du livre de Jean-Pierre Lebrun, *Clinique de l'institution. Ce que peut la psychanalyse pour la vie collective*, Ramonville Saint-Agne, Érès 2008.

² Selon le titre de deux autres livres de Jean-Pierre Lebrun : *Un monde sans limite. Essai pour une clinique psychanalytique du social*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 1997 et *Les désarrois nouveaux du sujet*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2001.

Nous verrons au contraire comment la réflexion transcendantale se prolonge ici à propos de la *fonction du tiers* : elle était présentée jadis sous une forme divine et hiérarchique, elle est impliquée aujourd'hui « autrement » dans la vie collective et dans l'institution. Mais comment ?

Précisons d'abord la vie collective.

La vie collective et la société ne se réduisent pas à la convergence des subjectivités. Pour qu'il y ait société, « il faut qu'il y ait des significations communes, des significations dont la communauté ne relève pas du consensus intersubjectif » (p. 22), *il faut de l'institution*. Comment comprendre l'*institution*, ce supplément qui transformerait l'intersubjectivité en vie collective ? Loin de se réduire à la chose instituée, l'institution se comprend toujours par l'*action* d'instituer ; elle suppose un *tiers* qui imprime sa trace, qui prescrit une norme, qui dirige la manoeuvre.

La fonction de ce tiers, longtemps occupée par le fondement suprême d'un Dieu transcendant et par ses représentants incarnés, s'impose pourtant d'elle-même, rationnellement, indépendamment de toute croyance religieuse. Elle paraissait sous le masque d'un Père substantiel transcendant notre monde (« transcendance transcendante ») ; mais la fonction du tiers est inhérente à la vie collective et à l'institution, elle doit pouvoir s'exercer « autrement » sous une forme « logique » dépendant de la définition même de la société (« transcendance immanente » p. 33). Ces deux formes du tiers (« transcendance transcendante » et « transcendance immanente ») vont déterminer deux types d'institutions fort différentes : d'une part les institutions hiérarchiques référées à Dieu, à un chef, à un tiers personnifié, que notre auteur dénomme les « institutions de l'Un », d'autre part les institutions sans hiérarchie apparente, favorisant la possibilité de l'Autre, les institutions dénommées « institutions de l'Autre ». L'« Autre » reste pour le moment assez problématique ; il s'agira de le préciser dans la suite de la réflexion. Toutes les institutions, de toute façon commandées par la position du tiers, devraient s'inscrire du côté de l'Un ou du côté de l'Autre ; « il n'y a pas de troisième voie » (p. 83).

Depuis quelques décennies, les institutions de l'« Un » s'effacent ; le chef hiérarchique est démodé. L'autre type d'institution, les institutions de l'« Autre » pourront-elles prendre le relais ? Un « Autre » type de fonction de tiers pourra-t-elle se maintenir ? L'échec de la fonction du tiers en général signifierait la mort de l'institution comme institution. La fonction du tiers en général est en péril et c'est la maladie mortelle qui menace l'institution en général. C'est à cette maladie de la fonction du tiers que la *clinique de l'institution* prétend s'attaquer.

Selon notre auteur, la « postmodernité » prétendrait se passer de la nécessité logique du tiers (p. 33). Remarquons bien que cette interprétation reste de l'ordre de la réflexion : « *tout se passe comme si* » on avait voulu se débarrasser complètement de la fonction du tiers ; et « *tout se passe comme si* »

il en résultait un désordre *complet* — tout a sa place dans le chaos — dans un monde devenu *inconsistant*. « Tout se passe comme si nous nous étions affranchis non seulement de la transcendance, mais dans le même mouvement du transcendantal » (p. 43) ; la « transcendance » est à comprendre ici comme la référence à un chef substantiel en position extérieure et aux institutions de l'Un, le « transcendantal » — fort différent du transcendant, notons-le — est à comprendre comme la nécessité *logique* du tiers, de l'Autre inhérente aux institutions de l'Autre.

Comment remédier à cette négation globale du tiers qui menacerait l'existence de toute institution à notre époque postmoderne, sinon en ré-embryonnant sur la position du tiers ?

Toute la *clinique de l'institution* se résume dès lors au travail de la fonction du tiers. Mais ce travail implique de comprendre non seulement la fonction du chef hiérarchique, mais surtout la fonction « logique » du tiers qui reste beaucoup plus difficile à expliquer. À notre époque postmoderne, il ne pourrait suffire de redorer le blason du chef et de remettre à l'honneur la transcendance. Les maladies de l'institution ne se réduisent nullement au symptôme d'un chef manquant, puisque « le cœur d'une institution ce n'est pas sa tête » p. 114), mais bien plutôt la *différence* des places dans l'institution et ce qu'elle engendre.

La « logique » du tiers s'expliquerait ici par ses effets. Le tiers c'est ce qui fait *autorité*. Il s'agirait de remettre en place l'*autorité* ; loin de se réduire au pouvoir exercé par le chef hiérarchique, l'*autorité* c'est avant tout le pouvoir de faire croître, de faire exister du neuf, de changer le monde, de créer quelque chose de nouveau (p. 129). L'institution est malade de la fonction du tiers, elle est malade de l'autorité ; elle ne produit plus rien, elle ne crée plus du neuf faute de la « reconnaissance d'une différence de places et de la légitimité d'occuper la place prévalente » (p. 117).

« Légitimité d'occuper la place prévalente » et « reconnaissance d'une différence de places » voilà bien les deux sources possibles de toute autorité selon Jean-Pierre Lebrun ; l'autorité viendrait soit de l'acte d'énonciation du côté de la place prévalente, soit de la cohérence de l'énoncé du côté des différences de places et de leur rationalité ; « dans le premier cas, il s'agit surtout d'*avoir* l'autorité, alors que dans le second, il s'agit plutôt de l'*être* » (p. 118). C'est précisément un bouleversement au niveau de ces sources de l'autorité qui expliquerait les changements survenus dans la société depuis l'avènement de la modernité : « nous serions passés d'une autorité verticale à une autorité horizontale », d'une autorité fondée sur le *dire* de la personne hiérarchique à une autorité fondée sur la rationalité de ce qui est *dit*, ou encore « d'une autorité coercitive à une autorité persuasive » (p. 125).

Ces deux faces de l'autorité correspondent d'ailleurs aux conditions de l'expérience humaine en général ; elles ne feraient que reprendre le couple énonciation/énoncé ; le sujet de l'énonciation correspondrait à la «

transcendance transcendante », à l'autorité hiérarchique qui dépend de Dieu (nous aurons quelques réserves à émettre à ce propos) ; le sujet de l'énoncé correspondrait à la « transcendance immanente », à l'autorité rationnelle, logique et scientifique, héritière du siècle des Lumières.

Les grandes maladies de l'institution et les grandes mutations de la société contemporaine s'expliqueraient par la confusion entre l'autorité en général avec l'autorité verticale ou hiérarchique. Sous prétexte de la mort de l'autorité divine, hiérarchique, on croirait pouvoir et même devoir se passer de toute autorité.

Comment aurait-on pu arriver à une telle confusion et à une telle croyance qui mine le cœur de la vie collective ?

Avec l'affranchissement du lien hiérarchique, les différences se sont estompées : plus de différence entre chefs et pas-chefs (tout le monde peut être « chef »), plus de différence entre parlant et écoutant (tout le monde a son mot à dire), plus de différence entre homme et femme (tout le monde est équisexe). Cette disparition des différences fait place aux intérêts particuliers ; chacun est sa propre loi (autonomie) dans un néolibéralisme sans autre raison que la possibilité de l'accomplissement singulier.

Plutôt que de s'engager dans la voie réactionnaire qui prône le retour au fonctionnement hiérarchique, il s'agirait de discerner la mutation du lien social en fonction de la différence bien comprise entre les deux faces de l'autorité et cette différence est impliquée dans notre statut de « parlêtre » (p. 141). Le changement dans la conception de l'autorité impliquait le langage (*cf.* l'autorité basée dans le chef de l'*énonciateur* s'opposant à l'autorité fondée dans la valeur rationnelle de l'*énoncé*). Le changement dans le lien social implique de comprendre *d'où vient* la « place prévalente », la place qui fait autorité, puisqu'elle est « le marche-pied de l'instance tierce » (p. 143).

Une première façon de préciser la fonction « logique » du tiers partait de ses effets, *i.e.* de l'analyse de l'autorité. On pourrait, selon Jean-Pierre Lebrun, en repérer l'origine : l'instance tierce est dépendante de *la langue* telle qu'« elle est parlée par les autres avant moi » (p. 145). C'est à partir du collectif de la langue que l'individu singulier peut exister. Si, en se défaisant de l'autorité hiérarchique, les singularités égoïstes refusent en même temps l'autorité *logique* de la langue dont ils viennent, elles perdent leur lien avec le collectif. Les singularités désarrimées, fuyant leurs responsabilités qu'elles tiennent du langage, donnent dès lors facilement leur aval à n'importe quelle société ; la société est devenue « totalitaire » (*cf.* le nazisme). Si les individualités ont pu obéir aveuglément à telle ou telle société totalitaire, c'est bien faute d'avoir compris la fonction de l'exception, de ne pas avoir pu soutenir elles-mêmes non pas la place du chef, mais la place de l'autorité *logique*. Il s'agit bien de poser la question d'une nouvelle exception *différente* de l'exception hiérarchique. La place prévalente ou la place de l'exception concerne tout le monde : hier il s'agissait de nous débrouiller avec l'exception hiérarchique, il s'agit davantage

aujourd'hui de tenir nous-mêmes la place de l'exception « pour ne pas nous paralyser, et même nous annuler mutuellement sous le règne du pluriel » (p. 153).

Mais quelle est la différence entre l'exception du chef et l'exception de l'individu singulier ? La première apparaît nécessaire, en tant qu'elle est constitutive de la société elle-même ; la deuxième répond à une vie sociale déjà là, elle apparaît comme contingente. La première apparaît comme celle de l'homme qui parle et s'énonce ; la deuxième comme celle de la femme qui écoute et se laisse énoncer. On l'aura compris ces « structures constitutives de tout espace humain-social sont et seront toujours les mêmes » (p. 163). *Nihil novum sub sole*. Tout comme il n'y aurait que deux sexes, de même il n'y aurait que deux possibilités de faire lien social : « soit en le faisant à la manière des hommes entre eux, en constituant de l'universel » avec un chef, une exception à leur tête, « soit en faisant un ensemble sans chef à la manière des femmes entre elles » (p. 157).

L'*exception féminine* et contingente de l'individu singulier apparaît bien dans le livre de Jean-Pierre Lebrun comme *tributaire* de l'exception masculine et nécessaire du chef : « une énonciation singulière a besoin d'avoir été rendue possible par l'exception (institution) mais ne peut se contenter de se laisser dire par celle-ci (détermination). Il faut encore qu'elle prenne le risque de sa propre énonciation, autrement dit qu'elle assume la dimension de contingence de l'exception : non seulement qu'elle l'assume mais qu'elle fasse le travail nécessaire pour lui donner droit de cité » (p. 199). Comment cela est-il possible ? Comment l'exception contingente se construit-elle sur l'exception nécessaire de l'institution ? Ou encore comment penser que l'individu « monsieur tout le monde » sous le nazisme eût pu s'excepter singulièrement pour s'opposer au totalitarisme ?

À ces questions, Jean-Pierre Lebrun trouve une réponse, trop facile à nos yeux, dans... l'institution.

La juste institution serait celle « où l'on se passe du père à condition de s'en servir » (p. 205). L'expression, reprise de Lacan, voudrait dire qu'il s'agirait bien toujours de se passer du chef *substantiel* supposé incarner la loi, à condition de se servir encore et encore de la fonction *logique* de l'exception, du tiers. « Se servir du père » c'est identiquement fonder une juste institution, *instaurer* la possibilité d'une logique correspondant au « parlêtre ». Mais cette mise en place du « parlêtre » n'est pour autant pas déterminante : le singulier peut s'y inscrire à sa façon toujours contingente. « Une institution où les sujets peuvent se passer du père serait donc effectivement celle où ils arrivent à assumer leur propre trajet, où ils peuvent inventer leur propre voie » (p. 210). Et Jean-Pierre Lebrun stigmatise deux grandes dérives dans la vie institutionnelles : « l'une consiste à ne pas se servir du père, l'autre consiste à ne pas s'en passer » (p. 211) ; l'une consiste à nier carrément toute fonction de l'exception, y compris la « transcendance immanente » et l'autorité rationnelle (elle est

représentée par la « postmodernité »), l'autre consiste à s'en tenir à la seule fonction substantielle de l'exception, à la « transcendance transcendante », à l'autorité hiérarchique (elle est représentée par les courants réactionnaires). On l'aura compris, la seule issue valable paraît bien être celle de la « transcendance immanente » ou encore celle de la fonction logique de l'exception, condition nécessaire de tout parlêtre. En introduisant cette figure de la « transcendance immanente » ou encore de la fonction *logique* de l'exception, Jean-Pierre Lebrun reconnaît bien l'incomplétude de l'institution ; elle ne détermine pas ; elle ne fait que *rendre possibles* des actes singuliers éthiques qui produiront secondairement la détermination nécessaire. La « transcendance immanente » serait ainsi la juste « solution » aux changements sociaux de notre époque.

Dans le grand orchestre de la juste institution, chacun a sa responsabilité, la place prévalente du chef est conservée, le chef endosse l'incomplétude et renonce à la jouissance du pouvoir pour se mettre au service de la tâche collective (p. 233), l'autorité est pensée en fonction de la rationalité et c'est cette structure qui permet à chacun de jouer son rôle spécifique d'exception contingente. Telles seraient les conditions nécessaires pour frayer le voie d'une nouvelle donne qui réponde aux mutations du lien social et au délitement de l'exception.

*

**

« Clinique de l'institution ». Comment une pratique strictement privée comme celle de la psychanalyse peut-elle influencer directement la vie collective ? L'antique institution hiérarchique existait au-dessus et au-delà de toute individualité, elle ne le pouvait que par la grâce de Dieu, c'est-à-dire par une « transcendance transcendante ».

Avec la mort de Dieu, la vie collective et l'institution subissent d'importantes mutations. Le psychanalyste qui intervient aujourd'hui au niveau de l'institution peut tout au plus faciliter le fonctionnement de l'institution dans le sens d'une « transcendance immanente », c'est-à-dire d'une fonction du tiers permettant l'action éthique et l'affirmation de l'individu comme exception contingente. L'individu, comme parlêtre, implique toujours la rationalité de l'énoncé et l'acte d'énonciation ; mais le sujet de l'énonciation s'est fondamentalement déplacé : il apparaissait jadis comme Dieu, père, chef, etc., il est maintenant celui qui prend la parole et s'engage dans son dire.

Si la théologie avait jadis pour mission de soutenir la vie collective et l'institution (et Lacan place très précisément la psychologie dans ce courant³), c'est maintenant la psychanalyse du nouveau sujet de l'énonciation qui doit soutenir la vie collective.

3 J. Lacan, « L'Étourdit », *Autres Écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 455 : « Le psychologue, pour ne soutenir son secteur que de la théologie, veut que le psychique soit normal... »

Dans cette mutation, l'institution doit se passer de la « transcendance transcendante » du chef substantiel et se servir de la « transcendance immanente » de la fonction logique de l'exception, de l'institution remise sur ses justes rails, nous dit Lebrun. Il ne s'agit donc pas de remettre du père, là où la fonction paternelle est défaillante. Il ne s'agit pas de rétablir la transcendance du chef. Il s'agit de rétablir la fonction *logique* de l'exception. C'est une fonction *transcendantale*, au sens d'une fonction absolument nécessaire et immanente à tout être parlant en général, d'une fonction qui fait partie de la définition de tout « parlêtre ».

Très bien. Mais se pose tout de suite la question : comment peut-on dire qu'il faudrait *rétablir* une telle condition nécessaire *toujours déjà là* ? A moins de supposer la ruine radicale de l'être parlant et, avec elle, de la « transcendantalité », c'est-à-dire des conditions de possibilité du « parlêtre » ? C'est précisément cette ruine qui semble toujours à l'horizon du travail de Lebrun : « nous sommes en grand danger », non pas seulement comme individu (on pourrait encore s'en laver les mains), mais en tant qu'« être parlant » en général ; c'est toute la société humaine qui semble au bord du gouffre.

Le message de Jean-Pierre Lebrun consiste à alerter l'humanité pour faire exister et consister l'exception nécessaire, non pas dans un mouvement réactionnaire qui prônerait un retour au père traditionnel, mais dans un double appel à la vie institutionnelle pour qu'elle favorise la prise de responsabilité de chacun de ses membres en même temps qu'à chacun de ses membres pour qu'il prenne ses responsabilités.

Tout cela reste de l'ordre d'un désir bienveillant pour l'institution comme pour l'individu. Et le montage de Jean-Pierre Lebrun semble se soutenir de l'une comme de l'autre, pour autant qu'ils participent tous deux de la structure même de l'être parlant. Il s'agit de soutenir l'exception logique et nécessaire (le chef comme mal nécessaire) aussi bien que l'exception pratique et contingente de l'individu. On peut assurément saluer les effets cliniques d'une telle pratique soutenue par un incontestable désir.

Nous voudrions pourtant ici soumettre à la question et relancer la *réflexion* initiée par Jean-Pierre Lebrun. Que veut dire la *réflexion* initiée par l'auteur, au-delà et en deçà de l'observation des faits cliniques ? Quels sont les *présupposés* impliqués par une telle réflexion ? Peut-on préciser la « *logique* » impliquée dans cette réflexion et ses présupposés ?

C'est à partir de ce que nous ne connaissons pas que la *réflexion* commence à travailler. Nous ne connaissons pas l'avenir de la vie collective bousculée par les mutations contemporaines et nous ne connaissons pas non plus les mécanismes de ces bouleversements. Cette double ignorance, ignorance de l'avenir et ignorance des mécanismes réels en jeu, est traitée dans ce livre par la référence au « transcendantal » (précisons bien : le transcendantal se définit comme ce qui concerne les conditions de possibilité de l'être humain en

général). Pas d'humain sans société humaine, pas de société humaine sans institution, pas d'institution sans la position d'un tiers, pas de tiers sans la distinction entre une « transcendance transcendante » et une « transcendance immanente ». Ces conditions générales, ces transcendants, participent aux conditions générales du « parlêtre », explicitées par les oppositions parlant-écoutant, énonciation-énoncé et par les formules de la sexuaction en général.

De ces dernières, Jean-Pierre Lebrun privilégie la formule de l'exception qui fonde la règle et qui focalise ici toute l'attention. Pas d'être humain, sans la fonction du tiers qui vaut à la fois comme fondement suprême (Dieu et ses substituts logiques), comme parlant, comme sujet de l'énonciation, comme chef, comme homme, comme exception, etc. L'instance tierce est la clef du livre. Mais quelle porte est-elle supposée ouvrir ?

La transcendantalité du tiers sert d'outil à la réflexion de Jean-Pierre Lebrun. Mais pourquoi ? La réflexion commence par une inquiétude spécifique à notre temps, circonscrite à la vie sociale et à ses mutations : « monde sans limite », « désarrois nouveaux du sujet », « homme sans gravité », « perversion ordinaire ». Où va-t-on ? L'avenir est indéterminé.

Nous voudrions discuter des présupposés inhérents à la question de Jean-Pierre Lebrun avant d'en venir à la « logique » proprement transcendantale convoquée comme outil de réponse. Il s'agirait de pouvoir se décider pragmatiquement : comment pouvons-nous contribuer au *progrès* de notre société ?

*

* *

« La question qui se pose aujourd'hui, en fin de compte, est celle de savoir si, en intégrant la mutation de fonctionnement collectif, il est possible d'en attendre un *véritable progrès* et si oui, à quelles conditions » (p. 219, nos italiques). Le livre se veut résolument *progressiste* non sans une efficacité certaine, ce qui a pour effet direct de nous le rendre sympathique ; on lit avec intérêt l'efficacité des supervisions institutionnelles relatées dans le volume. L'idée de progrès sous-tend tout l'ouvrage et il s'agit de baliser ce progrès. Pas de balises plus fiables à ce niveau que les transcendants eux-mêmes, notamment l'idée directrice du livre présentifiée par le couple chef substantiel / logique du tiers, couple référé à la structure même du parlêtre (y compris son développement dans les formules de la sexuaction). L'idée de *progrès* n'en infléchit pas moins, à notre avis, la compréhension même de ces transcendants. D'une part le fondement suprême est conçu sur le modèle d'un tiers réel et efficace qui conduirait vers un monde meilleur ; précisons bien que Jean-Pierre Lebrun est loin de faire preuve d'un optimisme naïf, là n'est pas du tout la question ; il s'agit bien plutôt d'une pensée foncièrement *réaliste* dont le fil directeur est l'*idée* de progrès, c'est-à-dire dont l'optimisme est en point de mire pour corriger le tir *réel*. D'autre part le langage y est vu dans la perspective *génétique* de l'entrée de l'*infans* dans une langue. Pour entrer dans la langue de

l'Autre, il devra donc d'emblée sacrifier beaucoup de choses et se laisser éduquer. « On aurait envie de dire, avance Charles Melman, que le père, c'est le bâton qui vient valider, en tant que réel, le symbolique. Autrement dit, si tu n'écoutes pas ce que le symbolique laisse à entendre, si tu veux t'en foutre, le symbolique, lui, ne peut rien, mais il y a dans le réel un bâton qui va, lui, te convaincre de la force et de la puissance de ce symbolique » (p. 270). Le transcendantal, qu'il soit vu du point de vue du fondement suprême ou des structures langagières, se présente ainsi comme bâton donné, une « donne » répondant à la « donne » présentée dans les mutations de notre société et allant si possible vers une meilleure « donne ». « Il y a ce qu'il y a » et « il faut ce qu'il faut » et puis il nous reste à espérer.

Quelle que soit l'efficacité de cette idée de progrès susceptible de modifier la « donne », il nous semble qu'elle doit être critiquée. Seule cette critique peut rendre compte de la position proprement « logique » du tiers, de ce que l'auteur appelle « transcendance immanente », qui n'a d'abord rien à voir avec un réalisme polarisé vers le progrès ou la santé et qui pourtant est continuellement à l'horizon du livre. C'est à ce prix, je pense, que la démarche de Jean-Pierre Lebrun pourra se trouver relancée.

*

* *

La clef fondamentale du livre est l'*exception nécessaire*.

Il faudrait à ce niveau distinguer au moins trois sens de ce « nécessaire » (ce que le livre de Jean-Pierre Lebrun ne fait pas ou en tout cas pas suffisamment).

Premier sens du nécessaire comme analyse d'un concept. L'humain suppose le collectif, lequel suppose la position du tiers. En partant de l'humain ou du parlêtre, on découvre *analytiquement* l'exception ; elle est *nécessaire* en tant qu'elle est tautologique. Cette position structurale rend possibles, mais ne détermine pas toutes les positions subjectives qui peuvent s'y inscrire ; aussi il faudra distinguer l'*exception nécessaire* du tiers, qui relève de la structure institutionnelle et de la société, et la particularité singulière appelée aussi « exception contingente », qui relève de la subjectivité individuelle (même si cette dernière n'est pas sans l'institution). L'exception contingente, appelée aussi « exception féminine », n'est donc qu'un développement dans le cadre de l'institution fondée sur l'exception nécessaire.

Cette façon de concevoir l'exception nécessaire explique un montage consistant — on y reconnaîtra l'ensemble du projet du livre ; ce montage est incomplet puisqu'il dépend de l'exception par définition limitative et limitée. Ce monde consistant et incomplet dépendant de l'exception nécessaire s'opposerait au monde inconsistant et complet de la société postmoderne (p. 43). Remarquons tout de suite que cette « complétude » reste absolument vague, non structurée et radicalement latente même si elle est imaginée dans des expériences de jouissance extrême. L'incomplétude d'ailleurs qui dépend du

fonctionnement du tiers consistant n'est guère mieux structurée : ce que le tiers structure c'est la consistance et la question de la (in)-complétude reste vague, non structurée et radicalement latente. On ne peut en tout cas pas réduire une telle (in)-complétude à la question du « tout » - « pastout » lacanien, à moins de réduire ce dernier à la prudente méfiance devant toute généralisation⁴. Le choix entre un monde consistant (incomplet) et un monde inconsistant (complet) est rapporté aux paradoxes russelliens (pp. 43 et 206) — l'ensemble de *tous* les ensembles qui ne se contiennent pas eux-mêmes : pas possible d'en sortir à moins d'interdire les concepts autoréférentiels selon Russell et leur « complétude ». Lesdits paradoxes n'interviennent qu'à partir du moment où l'on implique l'énonciateur ou le procès de l'énonciation dans l'énoncé.

Deuxième sens du nécessaire comme d'un interdit. Pour des raisons logiques, Russell *interdit* clairement cette implication. Si nous suivons bien le développement de la question chez Lebrun, l'exception nécessaire en prendrait un nouveau sens logique ; ce n'est plus comme condition nécessaire de l'humain, mais comme mise à l'écart ou interdiction de se référer à soi-même ; et quand le livre choisit très clairement le monde consistant et incomplet, il impose l'*interdiction* majeure, la « castration » de soi-même.

On aurait tendance à égaler les deux sens du « nécessaire », la condition humaine à l'interdiction majeure ; le livre prend très nettement cette pente, ce qui n'est pas sans lui donner une certaine couleur éducative. Bien sûr le propos de Jean-Pierre Lebrun est nuancé et ne va pas sans une oscillation très clairement *binnaire* entre un monde complet et inconsistant d'une part et un monde incomplet et consistant d'autre part. « Il n'y a que deux voies » nous répète-t-on à maintes reprises dans l'ouvrage.

La « logique » de l'exception s'inscrit-elle pourtant dans une perspective *binnaire* ? L'exception s'inscrit dans une logique qui s'étend en deçà et au-delà des deux interprétations de l'exception nécessaire (comme condition humaine et comme interdiction) qui peuvent se réunir en une seule interprétation. En deçà, et avant d'introduire le troisième sens du « nécessaire », il nous faut revenir à la *réflexion* qui commande tout le montage où l'exception prend sa place.

L'exception n'existe pas, elle a été produite depuis des millénaires et elle ressort encore et toujours de la fiction. « *Tout se passe comme si* » il fallait une exception pour garantir la règle ; « *tout se passe comme si* » il fallait un chef pour garantir le groupe. Le caractère fictionnel de l'exception n'empêche pas son efficace, bien au contraire. Nous dirons donc : l'existence de l'exception n'est qu'une *prétention* et cette prétention peut être efficace ; les discours de nos hommes d'exception ne cessent de prouver leur prétention. Celle-ci *ne cesse de s'écrire* dans les médias qui constituent « notre monde ».

Troisième sens du nécessaire comme « ce qui ne cesse pas de s'écrire ».

⁴ Cette interprétation est malheureusement présente dans certaines présentations du « pastout » lacanien.

Le *nécessaire* lacanien se définit précisément comme *ce qui ne cesse de s'écrire*. Et Jean-Pierre Lebrun ne cesse d'écrire cette prétention du tiers qui, contre vents et marées, insiste et consiste ; les portes de l'enfer des mutations sociales ne prévaudront point contre la position du tiers, pierre d'angle de la société humaine. Mais cette nécessité est inhérente à toute exception — y compris l'exception dite « contingente » ou « féminine » — pourvu que l'on comprenne bien que l'exception n'existe que par le truchement d'un acte qui prétend à l'exception. Nous ne pouvons donc pas fonder l'énonciation et le sujet de l'énonciation sur l'exception ; Dieu n'est pas le grand énonciateur. Du point de vue logique, peu importe que l'exception soit vue comme l'Être suprême, le maître du monde, le chef d'une petite institution ou l'individu qui se risque pour son propre compte ; elle se construit toujours dans l'ordre de la fiction ; c'est bien pourquoi la prétention *ne peut pas cesser* sous peine de laisser l'exception mourir de sa belle mort (faudrait-il la craindre ?). Dieu cesse d'exister au moment même où les prières de ses fidèles se tarissent. L'exception ne cesse *de s'écrire* parce qu'elle anticipe toujours un rapport qui n'existe pas. Ceci n'est pas sans la pousser vers un au-delà qu'il nous faut préciser maintenant.

Remarquons d'abord que la « logique » du parlêtre est perceptible en *toute* exception. Elle dépend du mouvement de réflexion inhérent à la démarche du livre, mais aussi à toute éthique humaine. Pour être une logique de réflexion, la « logique » du parlêtre est une logique de parcours ou encore le parcours de différentes logiques, dont la position du tiers logique ; il s'agit de passer successivement par une série de logiques différentes qu'il ne faudrait ni compatibiliser, ni comptabiliser. Il faudrait plutôt montrer la *bascule* d'une logique à l'autre. Une seule de ces bascules illustrera le propos : Jean-Pierre Lebrun nous fait passer d'une logique scientifique où tout se range dans les cases appropriées évitant les questions proprement humaines à une logique de l'action responsable commandée par la place du tiers. Mais la logique du parlêtre ne se réduit pas à cette binarité ; d'autres bouleversements nous attendent.

À partir même de l'exception, pourvu qu'on la prenne dans sa réflexion et comme prétention, on peut comprendre le nécessaire comme le mouvement qui *ne cesse pas* et, qui plus est, ne cesse pas *de s'écrire, faute de mieux*. Son existence n'est assurée que par la persévérance qui ne cesse pas et l'écriture qui supplée au manque à être. Dans son existence même, le chef prétendu est au bord de l'inexistence et l'étendue de son royaume ne garantit pas son existence. L'exception, qui touche au Capitole, reste au bord de la roche tarpéienne *dans sa nécessité même*. L'exception du président du plus grand empire n'est pas plus nécessaire que l'exception « féminine » ; bien au contraire la première dépend des contingences de l'histoire tandis que la seconde est davantage inscrite dans la logique de parcours subjectif. Le nécessaire de l'exception ne peut dès lors se comprendre fondamentalement dans le cadre d'une garantie de la condition

sociale-humaine et pas davantage dans le cadre d'une interdiction comme la « castration » de l'individu au profit du social.

Comprendre la nécessaire exception à nouveaux frais, la comprendre cette fois comme « ce qui ne cesse pas de s'écrire », l'entraîne à sa perte : cette persévérance et cette écriture témoignent de son caractère précaire. Le chef ne cesse de recueillir les prières des millions de vœux qui ont voté pour lui. Comme exception, il n'est que ce recueil de vœux impossibles. Il n'existe pas d'exception qui vaille comme réel. C'est bien à cette impossibilité que nous confrontent les mutations de notre temps. Il n'existe pas de père. Il n'existe pas de chef. Il n'existe pas de Dieu. *Il n'existe pas de tiers*, devons-nous dire après l'avoir fait exister de nos vœux.

Il nous semble que l'intéressante réflexion de Jean-Pierre Lebrun devrait être poursuivie dans ce sens et cela nous mènerait à une tout autre bascule, non pas à l'existence du tiers, mais à son impossibilité propre, à son inexistence (ou encore la troisième formule de la sexuation de Lacan, la formule de l'inexistence, le plus souvent passée sous silence : il n'existe pas de x non phi de x , il n'existe pas d'exception).

Qu'est-ce que la psychanalyse peut rendre possible pour la vie collective ? La question se renverserait alors : qu'est-ce que la psychanalyse rend *impossible* ? Elle rend impossible que la vie collective se contente de l'évocation du chef.

Le livre de Jean-Pierre Lebrun évoque bien la question lorsqu'il distingue très clairement le chef personnifié et la fonction logique de l'exception ou du *au-moins-un*. Mais la logique — dite de la sexuation — aurait avantage à être spécifiée non par l'opposition binaire entre un « côté gauche » (masculin) et un « côté droit » (féminin), mais bien plutôt par le *parcours* des quatre « formules de la sexuation » qui ne sont rien d'autre que des « logiques », des façons de penser particulières. Il s'agit de passer de l'une à l'autre et il en faut compter au moins quatre pour ne pas rester dans une oscillation binaire. Le propre de la formule qui dévoile l'inexistence n'est pas de donner des réponses : nous n'aboutissons pas à une nouvelle « donne », mais bien plutôt à un nouveau *vide* qui relance la réflexion.

C'est ce vide que nous voulions mettre en évidence pour prolonger le travail de Jean-Pierre Lebrun.

Quelles en sont les conséquences ?

1° la psychanalyse ne peut pas être comprise comme un outil pour résoudre la question du collectif. Sans doute peut-elle et doit-elle recevoir la question. Elle ne peut la dissoudre (« l'analyser ») et elle accentuera toujours plus l'impossibilité d'une réponse satisfaisante.

2° l'exception ne peut plus être conçue tantôt comme nécessaire et masculine, tantôt comme contingente et féminine ; comme prise de risque (quelle que soit son étendue sociale), comme prétention, elle ne cesse de s'écrire, elle est inhérente à l'énonciation ; cette nécessité correspond à une

nécessité *de l'acte* plutôt qu'à une nécessité dérivant de l'analyse du concept de vie collective ou à une nécessité d'interdit. Cette nécessité qui ne cesse de s'écrire doit logiquement mener à son impossibilité.

3° le féminin ne peut plus être compris comme opposé au masculin (ce qui l'assujettit toujours à ce dernier) ; il démarre à partir de l'impossibilité inhérente à la position d'exception attribuée au masculin, impossibilité que le masculin ne voit pas. Ce qui ne donne pas une grande consistance au féminin pour autant, mais oblige à l'inventer à nouveaux frais.

4° L'impossibilité inhérente à l'exception ne résout rien. On le regrettera peut-être eu égard à l'efficacité démontrée dans le travail de Jean-Pierre Lebrun. L'impossibilité renouvelle pourtant le champ de la *réflexion*. C'est là que s'exerce le « pastout ». Il ne s'agit pas de se servir du tiers, de se contenter modestement de son petit territoire et de s'y tenir dans l'incomplétude (monde consistant et incomplet). Il ne s'agit pas davantage de se passer du tiers et d'imager la toute-puissance de la jouissance (monde inconsistant et complet). Il s'agit après avoir parcouru les différentes logiques (logique du tout possible, logique de l'exception nécessaire, logique de l'existence impossible) de relancer la réflexion : « *tout se passe comme si* », car il y a bien du « tout » dans la réflexion, mais il est sous condition du « pastout ». Ce « tout » y prend une nouvelle valeur. « *Tout se passe comme si* », le « comme » indique bien que le « tout » ne vaut que ce qu'il vaut, une façon de réfléchir et de relancer la réflexion sous condition de la fiction entre autres.

On ne peut se contenter d'aborder le « pastout » par le biais de la particulières, auquel cas il sera toujours fondamentalement semblable à l'exception (« il existe au moins un x non phi de x »). Certes il faut en passer par l'exception ; mais cette exception doit se démontrer comme *impossible* et c'est seulement à partir de cette impossibilité, que le « pastout » pourra prendre sa véritable fonction de relance.

Le livre de Jean-Pierre Lebrun centré autour de la vie collective et de l'institution était tout naturellement focalisé sur la place du tiers et sa fonction dans l'institution. Il nous a semblé qu'il convenait de poursuivre la réflexion non sans un décentrement, décentrement de l'exception. À la question du sous-titre du livre « Ce que peut la psychanalyse pour la vie collective ? », le livre nous indiquait la fonction logique du tiers. Nous pourrions poursuivre la question, la décentrer vers l'impossible et montrer l'inexistence du tiers.

On ne serait pas loin de dire maintenant qu'il est *impossible* que la psychanalyse puisse faire quelque chose de positif pour la vie collective. Peut-être ferait-elle d'ailleurs plus avec cet impossible ?

Cela n'empêchera pas quiconque — bien au contraire — de réinventer encore le tiers à nouveaux frais si le cœur lui en dit.